

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CESSION D'UN MINIBUS À LA SOCIÉTÉ AXA

DGA Cohésion territoriale et appui aux
communes – Direction des Mobilités
Durables
Numéro : 2026-D-320

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation de fonction au président,

Vu, l'arrêté n°029 du 5 mai 2026 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Dominique PEREZ, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant qu'un autobus, mis à la disposition de la STGA par GrandAngoulême dans le cadre du contrat d'obligation de service public a été accidenté,

Considérant que ce bus est non réparable,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la cession d'un minibus dont les caractéristiques sont les suivantes :

Marque Type	Immatriculation	Mise en circulation	Numéro inventaire	Date d'acquisition	Valeur d'achat	Amortissements pratiqués	VNC	Acquéreur	Prix d'achat
DIETRICH 23 PLACES	EK-280-FY	23/02/2017	TC-03/2017	24/03/2017	128 171,80 €HT	76 903,11 €HT	51 268.69 €HT	AXA** FRANCE	40 000 €HT

La société AXA France située 313 Les Terrasses de l'Arche à NANTERRE se porte acquéreur de ce véhicule au prix total de 40 000.00 € HT.

Article 2 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le : - 9 OCT. 2026
Publié ou notifié
Le : - 9 OCT. 2026

Angoulême, le - 9 OCT. 2026
Par délégation
Pour le Président,
Le Vice-président,



Dominique PEREZ